

## TCSP: Prorogation de l'enquête publique

**L'enquête publique du projet Transport Collectif en Site Propre (TCSP) de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, qui s'est déroulée du 15 juin au 6 juillet est prorogée jusqu'au lundi 3 août inclus.**

En raison des fermetures des mairies de Cayenne et de Rémire-Montjoly due à la situation sanitaire du département, les registres et le dossier papier de l'enquête publique n'ont pu être consultés sur place. Une prorogation de l'enquête a été obtenue.

### Pour consulter les dossiers de l'enquête, rendez-vous :

- A la mairie de Cayenne, Hôtel de Ville, 1 rue de Rémire, 97300 Cayenne, du lundi au vendredi de 8h à 11h ;
- Sur le site internet des services de l'État en Guyane : [www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/2020](http://www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/2020) ;
- Sur la plateforme environnementale : [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr) ;
- Sur le site internet de la CACL : <http://www.cacl-guyane.fr/enquete-publique-sur-le-projet-tcsp/> ;

### Pour participer à l'enquête :

- Site internet des services de l'Etat : [www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/2020/Enquete-publique-sur-le-projet-TCSP](http://www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/2020/Enquete-publique-sur-le-projet-TCSP)  
Cliquer sur l'onglet « réagir à cet article »
- Par courriel : [tcsp@cacl-guyane.fr](mailto:tcsp@cacl-guyane.fr)
- Par écrit, sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de la mairie de Cayenne du lundi au vendredi de 8h à 11h
- Par voie postale, au siège de la CACL, Chemin de la Chaumière - Quartier Balata - 97350 Matoury, à l'attention du commissaire enquêteur Monsieur Max VENTURA.

# COMMUNIQUE DE PRESSE

22/07/2020

Les observations formulées par voie postale, par courriel, et déposées sur le registre dématérialisé ou via le site internet des services de l'État seront annexées au registre d'enquête publique.

L'accueil du public se fera dans le respect des mesures générales de prévention et de lutte contre la propagation du virus covid-19 :

- les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites "barrières", définies au niveau national, doivent être observées ;
- le port du masque est obligatoire ;
- du gel hydroalcoolique sera mis à disposition ;

Au terme de ces procédures, le préfet de la région Guyane sera en mesure de statuer sur la demande d'autorisation environnementale unique et sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet.

## CONTACTS PRESSE

---

### Stévie Barthelemy

Chargée de communication

Direction communication

Tél : 0594 28 28 28 // GSM : 0694 40 45 04

Mail : [stevie.barthelemy@cacl-guyane.fr](mailto:stevie.barthelemy@cacl-guyane.fr)

### Isabelle Patient

Directrice Habitat, Aménagement et Mobilité

Tél : 0594 28 90 47 // GSM : 06 94 41 22 35

Mail : [isabelle.patient@cacl-guyane.fr](mailto:isabelle.patient@cacl-guyane.fr)

### Rony Arconte

Chef de projet TCSP

Direction Habitat, Aménagement et Mobilité

Tél : 0594 28 80 18 // GSM : 06 94 42 73 19

Mail : [rony.arconte@cacl-guyane.fr](mailto:rony.arconte@cacl-guyane.fr)